CAP (Armurerie (fabrication et réparation))

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://caparmurier.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Armurerie (fabrication et réparation), EP1

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-ARMU-EP1 • Durée : **5 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la demande et vérifications réglementaires (3 questions) **Page 3**

2. Étude du dossier et établissement du devis (3 questions) **Page 5**

3. Préparation de la prise en charge et traçabilité (3 questions) **Page 7**

4. Prévention et sécurité lors de la réception (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet associé **(PDF) :** https://caparmurier.fr/assets/annales/cap-armurier/Législation relative aux armes/2026/CAP (Armurerie (fabrication et réparation)) - Législation relative aux armes - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse de la demande et vérifications réglementaires

À l'Armurerie des Trois Vallées, un client dépose un fusil de chasse à répétition manuelle, calibre 12, pour examen préalable et devis de réparation. Le candidat rapproche l'arme, la demande et les documents du dossier, en distinguant les éléments réglementaires des règles internes de réception.

Prise en charge, identification et examen du dossier

Question 1.1. Relever les éléments permettant de rapprocher l'arme présentée, la demande du client et les documents du dossier, puis indiquer deux vérifications de concordance à effectuer avant de poursuivre la prise en charge.

Le dossier concerne M. R. Delmas, qui demande un examen préalable, un devis puis une réparation après accord écrit. L'arme est déclarée comme un fusil de chasse à répétition manuelle, calibre 12. La fiche SIA, au nom du client, indique la catégorie C ; une copie lisible du document d'acquisition ou de détention est jointe.

- Comparer l'identité présentée avec celle du formulaire de dépôt et du dossier.
- Rapprocher l'arme et ses caractéristiques de la fiche SIA et du document d'acquisition ou de détention.

Ces concordances sont requises par la procédure interne avant l'enregistrement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la concordance de l'identité du client, puis celle de l'arme présentée avec ses caractéristiques et les documents du dossier.

Vérification de la catégorie et des pièces

Question 1.2. À partir du DT 2, indiquer la catégorie portée au dossier et citer les deux éléments documentaires à vérifier avant l'enregistrement de la prise en charge. Distinguer clairement l'information portée sur un document d'une conclusion établie par le candidat.

Document à vérifier	Information du dossier	Contrôle attendu
Fiche SIA	Au nom du client ; catégorie C et caractéristiques inscrites	Comparer l'identité et les caractéristiques avec l'arme présentée
Document d'acquisition ou de détention	Copie lisible jointe	Vérifier sa présence et sa concordance avec le dossier

La catégorie C est l'information portée sur la fiche SIA, et non une conclusion indépendante du candidat. Le classement relève notamment de l'article R. 311-2 du Code de la sécurité intérieure. En cas de doute, le responsable vérifie les textes et les pièces.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La fiche SIA porte la catégorie C. Vérifier la fiche SIA et la copie du document d'acquisition ou de détention, ainsi que leur concordance avec l'arme et l'identité du client.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Réparation avant acceptation du devis

Question 1.3. Décider de la conduite à tenir si le client demande que la réparation commence immédiatement, avant remise d'un devis accepté. Justifier la décision en distinguant la vérification réglementaire de la règle commerciale interne.

Ne pas commencer la réparation. La vérification du dossier doit d'abord porter sur la concordance entre l'identité, les caractéristiques de l'arme et les pièces remises. En cas d'écart ou de doute sur le classement ou la situation du dossier, suspendre l'enregistrement définitif et solliciter le responsable pour vérifier les textes et les pièces.

Le DT 2 précise que l'accord écrit du client sur le devis est une règle interne de l'entreprise, et non une exigence réglementaire établie par ce dossier. Remettre le devis et attendre son acceptation écrite avant tout travail.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aucune réparation avant l'acceptation écrite du devis, conformément à la procédure interne de l'entreprise.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Étude du dossier et établissement du devis

Le dossier présente les tarifs du diagnostic préalable, de la main-d'œuvre et des pièces, ainsi que le taux de TVA applicable. Le candidat calcule les montants du devis selon que le client accepte ou refuse la réparation, puis explique la présentation distincte des postes facturés.

Calcul des montants hors taxes

Question 2.1. Calculer le montant HT de la main-d'œuvre, puis le montant HT total de la réparation après déduction du diagnostic préalable. Présenter les opérations et les unités.

Le temps de main-d'œuvre est de 1,25 h × 52,00 €/h = **65,00 € HT**. Le diagnostic préalable étant déduit lorsque le devis est accepté, le montant HT facturé pour la réparation correspond à la main-d'œuvre et aux pièces : 65,00 + 18,50 = **83,50 € HT**. Le montant avant déduction, à reporter au DR 1, comprend aussi le diagnostic : 48,00 + 65,00 + 18,50 = 131,50 € HT.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Main-d'œuvre : 65,00 € HT. Réparation acceptée après déduction du diagnostic : 83,50 € HT.

Calcul des montants TTC

Question 2.2. Calculer le montant TTC correspondant à la réparation acceptée, puis le montant TTC dû si le client refuse le devis après le diagnostic. Compléter le DR 1 et arrondir les montants au centime.

Pour le devis accepté, le montant HT après déduction est de 83,50 €. La TVA vaut 83,50 × 0,20 = 16,70 €, soit 100,20 € TTC. Au DR 1, le total HT avant déduction est 131,50 €, puis 83,50 € après déduction. Si le client refuse, le diagnostic reste dû : 48,00 × 1,20 = 57,60 € TTC. Reportez ces calculs et montants dans les cinq lignes du tableau.

DR 1 complété

Calcul du devis

Poste	Calcul	Montant
Main-d'œuvre HT	1,25 × 52	65,00 €
Total réparation HT avant déduction du diagnostic	48 + 65 + 18,50	131,50 €
Total réparation HT après déduction du diagnostic	131,50 - 48	83,50 €
Total réparation TTC acceptée	83,50 × 1,20	100,20 €
Montant TTC dû si le devis est refusé après diagnostic	48 × 1,20	57,60 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réparation acceptée : 100,20 € TTC. Devis refusé après diagnostic : 57,60 € TTC.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Présentation du devis

Question 2.3. Expliquer pourquoi le devis doit faire apparaître séparément le diagnostic, la main-d'œuvre, les pièces et la TVA.

La ventilation rend le devis compréhensible et permet au client de distinguer le prix du diagnostic, celui de la main-d'œuvre et celui des pièces. La TVA séparée fait apparaître clairement le passage du montant hors taxes au montant toutes taxes comprises. Elle permet aussi de justifier le calcul selon le scénario : diagnostic déduit si la réparation est acceptée, diagnostic facturé si le devis est refusé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La ventilation distingue les coûts et la TVA, et clarifie le montant dû selon l'acceptation ou le refus du devis.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Préparation de la prise en charge et traçabilité

Le candidat s'appuie sur le schéma des zones d'accueil, de contrôle professionnel et d'emplacement des documents, ainsi que sur les procédures de l'atelier. Il prépare une séquence de prise en charge, renseigne les éléments de traçabilité et formule l'information à communiquer au client avant toute réparation.

Séquence de prise en charge

Question 3.1. Établir, dans l'ordre, quatre étapes de la prise en charge depuis l'accueil du client jusqu'à l'enregistrement de la demande, et préciser à quelle étape le contrôle de sécurité est effectué.

Respecter l'ordre de la procédure interne et réserver la zone de contrôle aux personnes nécessaires.

1. Accueillir le client et recueillir sa demande.
2. Faire effectuer le contrôle de sécurité par le professionnel compétent, dans la zone dédiée, avant toute poursuite de la prise en charge.
3. Vérifier l'identité, puis rapprocher les caractéristiques de l'arme, la fiche SIA et le document d'acquisition ou de détention.
4. Si les éléments concordent, renseigner la fiche de suivi, conserver les documents avec le dossier et remettre un justificatif de dépôt.

Le contrôle de sécurité est donc effectué à la deuxième étape. En cas d'écart, suspendre l'enregistrement définitif.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accueillir, contrôler la sécurité, vérifier l'identité et les documents, puis enregistrer seulement si tout concorde.

Fiche de suivi et traitement des discordances

Question 3.2. Compléter le DR 2 avec les informations à reporter dans la fiche de suivi et les décisions à prendre lorsque l'identité, les caractéristiques déclarées de l'arme et les pièces du dossier ne concordent pas.

Rubrique	Éléments à reporter ou mesure à prendre
Identité du client	M. R. Delmas; identité présentée concordante avec le formulaire.
Identification déclarée de l'arme	Fusil de chasse à répétition manuelle, calibre 12; catégorie C portée sur la fiche SIA.
Documents contrôlés et concordance	Fiche SIA au nom du client et copie lisible du document d'acquisition ou de détention; vérifier la concordance avec l'arme et l'identité.
Pièce manquante ou discordante	Suspendre l'enregistrement définitif et demander une vérification au responsable.
État de l'arme non confirmé	Risque d'accident ou de blessure.
Prévention concernant les tiers	Maintenir les tiers hors de la zone de contrôle.
Conduite en cas de doute	Interrompre la procédure et prévenir le responsable.
Avant toute réparation	Obtenir l'accord écrit du client sur le devis.

La catégorie C est la mention portée sur la fiche SIA, non une conclusion autonome. Rapprocher l'identité, les caractéristiques de l'arme et les deux pièces du dossier. En cas d'écart, y compris sur l'identité, ne pas valider l'enregistrement définitif et faire vérifier le dossier par le responsable, conformément au DT 2.

DR 2 complété : fiche de suivi

Rubrique	Éléments à reporter ou mesure à prendre
Identité du client	M. R. Delmas; identité concordante
Identification déclarée de l'arme	Fusil chasse, répétition manuelle, cal. 12
Documents contrôlés et concordance	Fiche SIA + copie acquisition/détention
Décision si une pièce manque ou ne concorde pas	Écart : suspendre; prévenir responsable
Risque si l'état de l'arme n'est pas confirmé	Risque d'accident ou blessure
Mesure de prévention concernant les tiers	Tiers hors zone de contrôle
Conduite à tenir en cas de doute	Doute : interrompre, prévenir responsable
Condition préalable au début de la réparation	Réparation après accord écrit au devis

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fiche renseignée après concordance; tout écart suspend l’enregistrement et impose une vérification par le responsable.

Information du client

Question 3.3. Rédiger une phrase d’information au client précisant qu’aucune réparation ne sera commencée avant son accord écrit sur le devis.

Le devis est remis au client, qui peut l’accepter ou le refuser. Selon la procédure interne applicable à ce cas, la réparation ne peut débuter qu’après son accord écrit sur le devis. Il s’agit d’une règle interne de l’entreprise, et non d’une prescription réglementaire générale. Le client doit en être informé clairement dès la prise en charge.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aucune réparation ne commencera avant réception de votre accord écrit sur le devis accepté par vos soins.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Prévention et sécurité lors de la réception

Les situations proposées portent sur la réception d'une arme dont l'état doit être contrôlé par un professionnel, la présence éventuelle de tiers et les discordances documentaires. Le candidat propose des mesures de prévention, indique la conduite à tenir en cas de doute et précise les informations de sécurité à consigner ou transmettre.

Risques et prévention à l'accueil

Question 4.1. Pour les deux premières situations du tableau, indiquer le risque principal et une mesure de prévention adaptée, puis compléter le DR 2.

Le DT 3 impose de limiter les personnes présentes et d'interrompre la procédure si l'état de l'arme n'est pas confirmé. À reporter dans les deux rubriques concernées du DR 2 :

- **Arme tendue sans annonce de son état :** risque d'accident lié à un état non confirmé. Interrompre l'accueil et faire effectuer le contrôle par le professionnel compétent.
- **Tiers dans la zone de contrôle :** risque d'exposition d'une personne non nécessaire. Maintenir les tiers hors de cette zone.

DR 2 complété : risques et prévention

Fiche de suivi et mesures de prévention

Rubrique	Éléments à reporter ou mesure à prendre
Identité du client	.....
Identification déclarée de l'arme	.....
Documents contrôlés et concordance	.....
Décision si une pièce manque ou ne concorde pas	.....
Risque si l'état de l'arme n'est pas confirmé	Accident : état non confirmé .....
Mesure de prévention concernant les tiers	Tiers hors zone de contrôle .....
Conduite à tenir en cas de doute	.....
Condition préalable au début de la réparation	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

État non confirmé : interrompre l'accueil et faire contrôler par le professionnel compétent. Tiers : le maintenir hors de la zone de contrôle.

Conduite en cas de doute

Question 4.2. En cas de doute sur l'état de l'arme ou de discordance documentaire, indiquer la conduite immédiate à tenir avant toute poursuite de la prise en charge.

En cas de doute sur l'état de l'arme, interrompre immédiatement la procédure, demander au client de ne pas intervenir et prévenir le responsable. Le contrôle de sécurité doit être effectué par le professionnel compétent.

En cas de pièce absente, illisible ou discordante, suspendre l'enregistrement définitif et solliciter le responsable pour vérifier les pièces et les textes. Ne pas conclure sur la seule déclaration orale du client (DT 2 et DT 3).

DR 2 complété : conduite en cas de doute

Fiche de suivi et mesures de prévention

Rubrique	Éléments à reporter ou mesure à prendre
Identité du client	.....
Identification déclarée de l'arme	.....
Documents contrôlés et concordance	.....
Décision si une pièce manque ou ne concorde pas	Suspendre et alerter le responsable
Risque si l'état de l'arme n'est pas confirmé	.....
Mesure de prévention concernant les tiers	.....
Conduite à tenir en cas de doute	Interrompre, prévenir le responsable
Condition préalable au début de la réparation	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Interrompre la procédure ou suspendre l'enregistrement définitif, puis prévenir le responsable pour vérification.

Traçabilité des informations de sécurité

Question 4.3. Citer deux informations de sécurité qui doivent être consignées ou transmises au responsable de l'atelier au cours de cette prise en charge.

Le DT 3 demande de signaler et consigner tout écart, incident ou anomalie documentaire. Au responsable, transmettre des faits observés, sans présenter une vérification non réalisée comme acquise :

- l'état de sécurité de l'arme, notamment si celui-ci reste non confirmé ou si un contrôle a été effectué ;
- toute anomalie ou discordance documentaire constatée, ainsi que la suspension de l'enregistrement et l'alerte au responsable.

DR 2 : informations de sécurité à transmettre

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

..... À consigner ou transmettre : .....

..... État de sécurité de l'arme .....

..... Anomalie ou discordance constatée .....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consigner l’état de sécurité de l’arme et toute anomalie ou discordance effectivement constatée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'EP1 du CAP Armurerie, Édition 2026, code FV-ENT-ARMU-EP1 dure 5 heures et a un coefficient 4. À partir du dépôt d'un fusil de chasse en atelier, l'épreuve évalue l'analyse du dossier et des pièces, les vérifications réglementaires, le calcul d'un devis, la traçabilité de la prise en charge et la prévention des risques à la réception.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La fiche SIA indique la catégorie portée au dossier, mais la concordance avec l'arme et les autres pièces doit être contrôlée.
- En cas de pièce absente, illisible ou discordante, suspendre l'enregistrement définitif et demander une vérification au responsable.
- Pour calculer le TTC, appliquer PTTC = PHT × 1,20 au montant HT concerné.
- Le diagnostic est déduit si la réparation est acceptée; s'il refuse le devis, le client doit le diagnostic sans déduction.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les données inscrites sur les documents des conclusions établies après vérification.
- Ne pas assimiler la procédure interne de l'entreprise à une prescription réglementaire.
- Présenter les calculs du devis avec les opérations, les unités et les montants arrondis au centime.
- En cas de doute sur l'état de l'arme, interrompre la procédure et prévenir le responsable.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le montant TTC de la réparation acceptée ?

Additionnez la main-d'œuvre et les pièces, puis déduisez le diagnostic comme prévu dans le cas. Multipliez ensuite le total HT obtenu par 1,20 pour appliquer la TVA de 20 %.

Q : Que faire si les caractéristiques de l'arme ne concordent pas avec les documents ?

Ne concluez pas sur la seule déclaration orale du client. Suspendez l'enregistrement définitif, signalez la discordance et demandez au responsable de vérifier les pièces et les règles applicables.

Q : Le diagnostic est-il facturé si le client refuse le devis ?

Oui. Le diagnostic préalable est facturé 48,00 € HT et n'est pas déduit si le client refuse le devis. Pour calculer le montant TTC dû, appliquez la TVA de 20 % à ce montant.

Q : Quelles consignes de sécurité et de notation faut-il particulièrement respecter ?

Le sujet attend des réponses prudentes, conformes aux documents fournis et sans opération de démontage ou d'essai. Limitez l'accès à la zone de contrôle, signalez les anomalies et distinguez les consignes internes des repères réglementaires.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://caparmurier.fr/assets/annales/cap-armurier/Législation relative aux armes/2026/CAP (Armurerie (fabrication et réparation)) - Législation relative aux armes - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Armurerie (fabrication et réparation)) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.